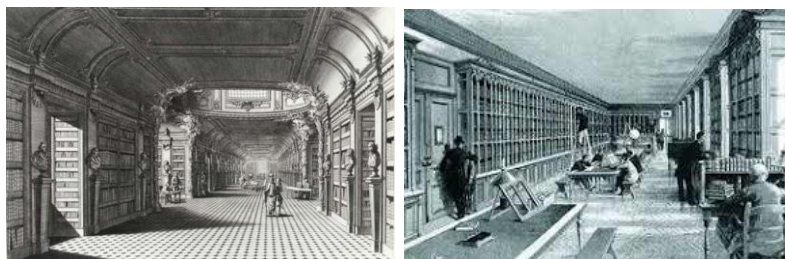




Société Française de  
Finances Publiques

Jun 2019  
n° 15  
Deuxième année

## *Billet bibliographique*



### « Dans nos bibliothèques au mois de mai 2019 »

*Ce Billet bibliographique mensuel, qui est dans sa deuxième année d'existence, est destiné à faire connaître les références des publications récentes en **finances publiques et droit fiscal** (pour cette livraison : travaux parus ou diffusés en **mai 2019**). Les publications figurant dans ce Billet nous ont été soit signalées par les auteurs (que nous remercions une nouvelle fois pour les nombreuses réponses reçues) suite à notre message diffusé le 25 mai, soit repérées (sélection non exhaustive) par les rédacteurs du Billet. Ce Billet bibliographique n'a d'autre ambition que d'être un aide-mémoire.*

*Si vous ne l'avez pas déjà fait, n'hésitez pas à consulter notre nouveau site Internet sur lequel vous trouverez notamment les archives du Billet bibliographique à partir du n° 1 (onglet « Documents SFFP »):*

<https://www.sffp.fr/>

**Rejoignez la SFFP en nous renvoyant le Bulletin d'adhésion 2019,  
se trouvant à la dernière page**

**ou alors**

**en adhérant en ligne**

<https://www.helloasso.com/associations/societe-francaise-de-finances-publiques/adhesions/adhesion-sffp-2019>

## Hommage au Professeur Jean-Jacques Bienvenu

« Le professeur Jean-Jacques Bienvenu a occupé au sein de l'Université française une place singulière. Une érudition sans limite lui a permis de dominer la plupart des domaines du droit, parfois les plus éloignés. A l'occasion d'une journée organisée le 25 janvier 2019 à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), ses collègues, ses amis et ses élèves ont tenu à lui rendre hommage en exposant différentes facettes de son œuvre et de sa personnalité hors du commun : Jean-Jacques Bienvenu et l'histoire universitaire, et l'histoire de la pensée juridique, et la méthode historique, et la philosophie du droit, et le droit administratif, et le droit financier, et le droit privé, et la pratique. Plus d'une trentaine d'interventions ont ainsi été rassemblées, pour former un volume d'hommage, qui est proposé à la souscription **jusqu'au 15 juin 2019** » [Société pour l'histoire des facultés de droit - SHFD] :

<https://univ-droit.fr/actualites-de-la-recherche/appels/31496-hommage-a-jean-jacques-bienvenu>

### Ouvrages

\* BERMOND Michel, CAMBY Jean-Pierre, DAUTRY Philippe, LAMY Phillipe et SUTTER Gérald, *Le budget de l'Etat : la LOLF*, LGDJ, coll. Systèmes, (mai) 2019, 4<sup>ème</sup> éd., 468 p.

*Le budget est l'acte fondamental de toute démocratie, du fonctionnement de l'État et des politiques publiques. La loi organique du 1er août 2001 sur les lois de finances, plus connue sous les initiales LOLF, qui régit la préparation, le vote et l'exécution du budget de l'État, est donc devenue « majeure » en 2019.*

*Texte de modernisation du droit budgétaire, il introduit la performance de la dépense publique comme l'élément essentiel de l'autorisation parlementaire.*

*Si le consentement à l'impôt est la base de la citoyenneté, chacun peut donc s'interroger sur la nécessité mais aussi les finalités de la dépense publique. [présentation de l'éditeur]*

\* BOUCHEIX Philippe et JULLIARD René, *Finances publiques*, Dunod, (mai) 2019, 277 p.

\* DEBAT Olivier et SERLOOTEN Patrick, *Droit fiscal des affaires*, Dalloz, coll. Précis, 18<sup>ème</sup> éd., (mai) 2019, 900 p.

*Une fiscalité de plus en plus complexe et omniprésente impose à tout décideur une connaissance précise des obligations fiscales des entreprises et du traitement fiscal des opérations d'affaires. C'est à cette préoccupation que répond ce Précis de droit fiscal des affaires. Par l'importance des informations fournies et un exposé méthodique, il permet aux étudiants des Universités et des Grandes Écoles d'appréhender efficacement la matière et d'en percevoir la logique grâce à son exposé didactique.*

*Au-delà, ce Précis s'adresse à tout fiscaliste en lui permettant d'intégrer la variable fiscale dans ses décisions de gestion et de trouver la solution aux problèmes particuliers qui lui sont posés. Par ses références jurisprudentielles et bibliographiques, il constitue un excellent outil de travail pour le praticien de la fiscalité des entreprises.*

*L'ouvrage est divisé en quatre parties :*

*La première partie traite de l'entreprise individuelle.*

*La deuxième partie est consacrée à l'entreprise sociétaire (bénéfice social, groupes de sociétés, situation fiscale des associés et des dirigeants...). Dans la troisième partie est présentée l'imposition du chiffre d'affaires de l'entreprise, c'est-à-dire la TVA.*

*Enfin, la quatrième partie étudie l'imposition des moyens d'exploitation de l'entreprise.*

*Actualisée pour rendre compte de l'évolution du droit fiscal de l'entreprise, la dix-huitième édition de ce manuel, devenu un classique, intègre les dispositions des dernières lois de finances et fournit aux juristes fiscalistes une vision raisonnée de la matière. [présentation de l'éditeur]*

\* DESCHEEMAEKER Christian - Comité d'histoire de la Cour des comptes, *Brûler et renaître. La Cour des comptes du Second Empire à la Troisième république. 1865-1885*, La doc. Française, 204 p.


*La Cour des comptes à la fin du Second Empire est une institution solide. En outre, elle s'est fait connaître par la critique des irrégularités financières du préfet Haussmann. Relevées lors des contrôles des comptes de la ville de Paris et exposées dans les rapports annuels de la Cour, celles-ci sont en effet reprises en 1868 par Jules Ferry, alors journaliste, dans un opuscule qu'il intitule « les comptes fantastiques d'Haussmann », jeu de mots imaginé habilement à partir des contes fantastiques d'Hoffman.*

*La solidité de la Cour est pourtant mise à mal dans la période qui suit la chute du Second Empire et qui est la plus mouvementée de son histoire. Après la proclamation de la République le 4 septembre 1870, la guerre et le siège de la capitale par l'armée allemande jusque fin janvier 1871 touchent évidemment la Cour des comptes et ses membres ; mais c'est la Commune de Paris (mars à mai 1871) qui bouleverse la juridiction : le 23 mai 1871, alors que les troupes versaillaises progressent dans la capitale, les insurgés mettent le feu au Palais d'Orsay en même temps qu'aux Tuileries et à d'autres monuments. Tout est détruit, y compris le bâtiment qui abrite les archives, à la fois mémoire de l'institution et matière première de ses vérifications.*

*Fort mal réinstallée au Palais-Royal à titre provisoire, la Cour des comptes parvient à renaître en quelques années. Elle le doit à son Premier président, Ernest de Royer, en fonction de 1863 à fin 1877 ; elle le doit aussi à l'efficacité des services du ministère des Finances, pourtant incendié lui aussi, et aux efforts des comptables publics. La juridiction a de plus la chance d'échapper aux sévères épurations de la III<sup>ème</sup> République naissante qui ont lieu en 1879 (Conseil d'Etat) et 1883 (magistrature judiciaire).*


*Après des années mouvementées, tout ramène le fonctionnement de la Cour des comptes au statu quo ante. Après la phase de remise en route, il manque, dans les années 1880, aux gouvernements et peut-être aussi aux chefs de la Cour, une vision prospective aussi bien sur l'évolution souhaitable de la gestion publique que sur celle des méthodes de contrôle. Les réformes attendront un demi-siècle. Quant au relogement de la juridiction, il n'aboutira qu'en 1912 avec l'inauguration du Palais Cambon.*

*« Brûler et renaître » symbolise la transition du Second Empire à la III<sup>ème</sup> République. A ce diptyque, il a manqué un troisième volet : adapter les modes de gestion aux changements que connaît le secteur public [présentation de l'auteur].*

- \*  DORT Aurélie, *Fiscalité et Sécurité sociale. Etude de la fiscalisation des ressources de la Sécurité sociale*, L'Harmattan, (mai) 2019, 742 p., préface Eric OLIVA

*La conception qui vise à limiter la fiscalisation à une simple substitution néglige l'imprégnation qu'elle traduit. La fiscalisation constitue un mécanisme au service de la globalisation des finances publiques, au service des politiques sociales et de l'État social. Elle devient un instrument permettant de renforcer l'intervention du Parlement en matière de finances sociales, et d'adapter la structure juridique de la sécurité sociale aux besoins financiers. La fiscalisation tend à devenir la première pierre de la publicisation et de l'unification des règles financières à travers l'harmonisation des règles et en préservant les spécificités juridiques de chaque droit. [présentation de l'éditeur]*

- \* GROSCLAUDE Jacques, MARCHESSOU Philippe et TRESCHER Bruno, *Droit fiscal général*, Dalloz, coll. Cours, 12<sup>ème</sup> éd., (mai) 2019, 678 p.

- \*  LAUMONIER Alexandre, *La coopération entre Etats dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales*, LGDJ, coll. Biblio. finances publiques et fiscalité, tome 67, (mai) 2019, 546 p., préface Florence DEBOISSY

*La mondialisation et la numérisation de l'économie ont confronté les États aux limites de leur pouvoir fiscal qui demeure intimement lié à leur compétence territoriale. Récemment, c'est la crise financière de 2008 qui a attiré l'attention de l'opinion publique mondiale sur l'importance du phénomène de fraude et d'évasion fiscales internationales et sur le rôle essentiel qu'y tiennent les paradis fiscaux. Or, les outils juridiques conventionnels traditionnels ont montré toutes leurs limites, tant en matière de détection des situations à risque que d'échange d'informations et d'assistance au recouvrement. S'est ainsi fait jour la nécessité de relancer, sur le plan international, des actions de nature coopérative d'un nouveau type pour tenter d'endiguer les pertes budgétaires massives constatées. Ces actions, participant tant de la « soft law » que de la règle de droit, menées par l'OCDE comme par l'Union européenne, se concentrent sur deux aspects fondamentaux que sont, d'une part, la transparence fiscale et, d'autre part, la lutte contre les pratiques d'érosion de la base imposable et de transfert des bénéfices vers des États ou territoires à fiscalité faible ou nulle. L'analyse de ces tentatives de réforme de la fiscalité internationale conduit à s'interroger non seulement sur la méthode utilisée ainsi que sur le contenu des réglementations qui en découlent, mais également sur les perspectives d'avenir de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales. Face aux carences du « nationalisme fiscal », il convient d'envisager la pertinence d'une mondialisation de l'impôt lui-même. [présentation de l'éditeur]*

- \* TOGOLO Odile, *Les fautes de gestion dans le secteur public au Cameroun*, Mare & Martin, coll. Droit et gestion publique, (mai) 2019, 384 p.

*Expression de la mauvaise gouvernance des organisations, les fautes de gestion retardent inexorablement le développement d'un jeune Etat comme le Cameroun. Les diverses mesures prises jusque-là pour assainir les moeurs publiques se sont avérées inefficaces. L'accent vient d'être mis sur la répression comme l'ultime moyen pour contraindre les agents publics à mieux gérer. Cette mise en oeuvre de la responsabilité administrative est choisie au moment où il est question d'appliquer dans l'Administration les principes de gestion privée tels que la transparence, les normes de qualité, la reddition des comptes et la responsabilisation des agents. Ceux-ci devant exercer leurs fonctions dans le respect de la loi, la neutralité, la probité afin de satisfaire la demande sociale.*

*La faute de gestion se caractérise par l'absence de définition. Elle recouvre plutôt une diversité d'actes qui causent préjudice à la collectivité comme la violation de textes, la négligence, l'omission, le défaut de surveillance des organes de contrôle. Sa fonction essentielle est la réparation civile et pécuniaire du préjudice subi par la victime mais peut revêtir un caractère pénal. La gravité de certains faits peut la faire muter en faute pénale pour que puissent s'ensuivre nécessairement les peines correspondantes. En 2018, la faute de gestion est devenue le dénominateur commun à la responsabilité administrative. En conséquence, la répression cesse d'être administrative pour devenir uniquement juridictionnelle. [présentation de l'éditeur]*

► A signaler aussi :

AIMAR Thierry, *Hayek. Du cerveau à l'économie*, Michalon, coll. Le bien commun, (mai) 2019, 124 p.

*Une époque de superstition est celle où les gens imaginent qu'ils en savent plus qu'ils n'en savent en réalité. En ce sens, le XXe siècle aura été certainement exceptionnellement riche en superstitions, et la cause en est une surestimation de ce que la science a accompli – non pas dans le champ des phénomènes relativement simples où elle a certes été extraordinairement efficace, mais dans le domaine des phénomènes complexes ; car dans ces derniers, l'application des techniques qui ont si bien réussi essentiellement dans les phénomènes simples s'est révélée très déroutante.*

*Lorsqu'on ignore sa propre ignorance, cela fait des dégâts. Chacun pense savoir plus et mieux que les autres ; mieux les connaître qu'eux-mêmes ; pouvoir les conduire à leur place vers leurs véritables intérêts. L'intolérance est le produit de cette prétention aux certitudes, qui n'est rien d'autre qu'une croyance et la pire de toutes. Expression même de l'obscurantisme, elle est le socle commun de tous les totalitarismes, avec toutes les horreurs qui les accompagnent. [présentation de l'éditeur]*

GRESSER Pierre, *Les vins de mondit seigneur. Les vins des ducs-comtes de Bourgogne dans le vignoble jurassien à la fin du Moyen Age*, Méta-Jura, (mai) 2019, 176 p. ; 140 illustrations, cartes, tableaux et graphes

*Cette recherche inédite éclaire d'un jour nouveau la naissance de la viticulture et de la viniculture dans le Jura. La gestion par les ducs-comtes de Bourgogne de leur domaine jurassien contribua en effet à structurer les paysages, repérer les sols les plus propices à la viticulture, améliorer les pratiques culturelles et produire des vins réputés qui donnèrent un renom au Vignoble que l'on appelle aujourd'hui Revermont.*

*Après un rappel des cadres naturels et des propriétaires hors pair qu'étaient les ducs-comtes de Bourgogne, les vins sont décrits sous toutes leurs formes, sans oublier les contenants dans lesquels ils étaient stockés et transportés. Il s'agissait d'un produit recherché que les comtes consommèrent, donnèrent mais surtout vendirent. À cette triple utilisation il convient d'en ajouter d'autres, plus inattendues, sans oublier le rôle que le vin jouait dans l'office divin. [présentation de l'éditeur]*

*Commentaire : non les rédacteurs du Billet bibliographique n'ont pas trop testé le vin jurassien... dans cet ouvrage il est bel et bien question, autour de la question du vin, notamment de finances, de comptabilité et d'administration financière au Moyen-Age (chapitre « Une administration financière remarquable »)*

► Et après tout, pourquoi ne pas le signaler aussi :

SAMSON-DUNLOP François, *Comment les paradis fiscaux ont ruiné mon petit-déjeuner*, Ecosociété, (mai) 2019, 213 p.

*A partir d'aujourd'hui, je cesse de mettre mon pied dans leur beurre ! Je vais éviter toute collaboration avec les entreprises complices de l'évasion fiscale ! » Voilà le défi que se lance un jeune trentenaire qui, un matin, prend conscience de l'emprise tentaculaire des paradis fiscaux sur nos vies. Notre militant en herbe se lance dans cette quête audacieuse et, sous le regard amusé (et avisé) de sa compagne, comprend peu à peu qu'il devra renoncer à de très nombreux objets de la vie courante. La table de cuisine ? Un produit IKEA. Un couteau artisanal pour soutenir l'économie locale ? Livré par FedEx. Un film d'auteur au cinéma ? Financé par Amazon. Un iPhone ? Apple est passée maître dans l'art d'éviter de payer de l'impôt... Un vrai parcours du combattant. Car est-il simplement possible, sur le plan individuel, d'échapper à tout ce qui touche de près ou de loin aux paradis fiscaux ? S'abreuvant aux travaux du philosophe Alain Deneault, ce roman graphique décortique avec humour les mécanismes de l'évasion fiscale pratiquée par les multinationales. Et nous fait réaliser à quel point la question des paradis fiscaux est de nature éminemment politique et appelle des réponses collectives. [présentation de l'éditeur]*

\*\*\*

## Articles

### A signaler

Une nouvelle revue vient d'être lancée par les éditions JFA: *Ingénierie patrimoniale*

---

- Dossier « La dette publique », *RFDA*, 2019, n° 2
- Dossier « Plus-values sur titres », *Ingénierie patrimoniale*, 2019, n° 1
- Parution du numéro 3-4, 2018, de la *Revue Africaine de Finances Publiques (RAFIP)*, dont les articles sont signalés ci-dessous (l'intégralité de ce numéro a été transmis en PDF, au mois de mai, à nos membres et contacts, avec l'accord du directeur de la publication).
- Dossier « L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) », *Actes pratiques et stratégie patrimoniale*, 2019, n° 2
- Dossier « Risque pénal dans les collectivités (1<sup>ère</sup> partie) : manquements à la probité », *AJCT*, 2019 n° 5
- Cour des comptes européenne : *ECA Journal*, n° 2/2019: *Fraud and Corruption/Ethics and Integrity*

- ACARD Claire, « Fiscalité financière », *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 251
- ANDREONE Fabrice, « La méthode d'adaptation des rémunérations et pensions des personnels de l'Union européenne », *RUE*, 2019, n° 628, p. 275
- ANOUCHIAN Serge, BENOUDIZ Laurent, CHATAIN Lise, DELEU Carine, JANORAY Olivier et GRAJALES Alexis, « Chronique d'actualité Entreprise », *Ingénierie patrimoniale*, 2019, n° 1, p. 167
- AUDIT Mathias, « Le « défaut souverain » l'est-il vraiment ? Analyse économique du non-remboursement de dettes publiques », *RFDA*, 2019, n° 2, p. 243 (dossier « La dette publique »)
- AUFERIL Stéphanie, FONGARO Eric et LAUMONIER Alexandre, « Chronique d'actualité Aspects internationaux du patrimoine », *Ingénierie patrimoniale*, 2019, n° 1, p. 183
- BAUDU Aurélien, « Face à la dette publique : de nouvelles techniques de régulation budgétaire ? », *RFDA*, 2019, n° 2, p. 266 (dossier « La dette publique »)
- BILLANDON Irline, « Constitue un transfert de bénéficiaires par nature le fait de ne pas refacturer la CVAE dans le cadre de la fixation des prix de transfert de prestations de services<sup>3</sup> (concl. sur TA Montreuil, 14 février 2019), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 283
- BILLANDON Irline, « Les frais de gestion de la fiscalité directe locale ne s'appliquent pas à la taxe additionnelle à la CVAE » (concl. sur TA Montreuil, 14 février 2019), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 282



- BISSY Arnaud (de), « Régime des distributions de bénéfices : droit des sociétés versus réalisme fiscal... » (note sous CE, 27 mars 2019, avec les concl. K. CIAVALDINI), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 263

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038279160&fastReqId=1022426917&fastPos=1>

- BOHNERT Benoît, « Crédit d'impôt collection : éligibilité des dépenses afférentes à des ingénieurs et techniciens de production sans intervention de stylistes » (concl. sur CE, 18 juillet 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 265

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037220721&fastReqId=1579169790&fastPos=1>

- BOHNERT Benoît, « Annulation des commentaires administratifs sur le report d'imposition des plus-values d'apport (CGI, art. 150-0 B *ter*) portant sur des titres grevés d'une plus-value en report sur le fondement des articles 92 B ou 160 du CGI » (concl. sur CE, 25 juin 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 257

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037134637&fastReqId=1968363893&fastPos=1>

- BOKDAM-TOGNETTI Emilie, « Les conditions d'opposabilité aux tiers des actes sous signature privée (C. civ. art. 1328) ne sont pas applicables dans les relations entre les contribuables et l'Administration » (concl. sur CE, 28 janvier 2019), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 264

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038064784&fastReqId=773562984&fastPos=1>

- BOKDAM-TOGNETTI Emilie, « Assujettissement à la taxe d'apprentissage des sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés nonobstant leur activité agricole » (concl. sur CE, 28 septembre 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 258

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037446023&fastReqId=373302220&fastPos=1>

- BOUCHEZ Rémi, CUTAJAR Chantal, DALLES Bruno et KREBS Jean-Charles, « Regards croisés sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme » (table ronde), *Cahier de droit de l'entreprise*, 2019, n° 2, p. 9

- BOYNES Nicolas (de), « La CJUE donne son éclairage sur la notion d'abus de droit » (note sous CJUE, 26 février 2019, *N Luxembourg 1 e.a. contre Skatteministeriet*), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 275

► Lien vers l'arrêt :

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=211053&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=1539232>

● BURGUBURU Julie, « Conventions conclues entre les organismes de gestion agréés et l'administration fiscale : validité des clauses des modèles de convention annexés à l'arrêté du 22 novembre 2016 » (concl. sur CE, 21 novembre 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 266

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037631752&fastReqId=76731473&fastPos=1>

● CABANNES Xavier, « Collectivités territoriales et emprunts toxiques : le chemin est long... », *RFDA*, 2019, n° 2, p. 254 (dossier « La dette publique »)

● CAVALIER Georges et DI NUZZO Rocco, « Les droits fondamentaux : nouveaux outils pour les fiscalistes », *Studi Urbinati, A - Scienze giuridiche, politiche ed economiche*, V. 69 (2019), n° 3-4, p. 197

● CHATEAUNEUF Julien, « Faut-il « démembrer » les frais d'acquisition ? » (note sous CE, 11 mai 2017 ; suivie des concl. E. CORTOT-BOUCHER), *Ingénierie patrimoniale*, 2019, n° 1, p. 9 (Dossier « Plus-values sur titres »)

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000034767620&fastReqId=1590778250&fastPos=1>

● CHAYVIALLE Nicolas, « Article 238 A du CGI : comment apprécier l'existence d'un régime fiscal privilégié lorsque le bénéficiaire des intérêts est une société étrangère transparente ? Dans quel cadre l'Administration peut-elle remettre en cause la nature de l'opération ? » (concl. sur CAA Versailles, 5 mars 2019), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 278

● CHAYVIALLE Nicolas, « Une société française qui transige avec une société étrangère pour la prise en charge partielle de frais de restructuration ne consent pas à cette dernière un transfert indirect de bénéfices » (concl. sur CAA Versailles, 5 mars 2019), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 277

● CIAVALDINI Karin, « Recours à l'interlocuteur départemental : exigence d'un débat avec un fonctionnaire de rang plus élevé que le supérieur hiérarchique du vérificateur » (concl. sur CE, 26 décembre 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 259

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037882320&fastReqId=2122483594&fastPos=1>

● CLAEYS Franck, « La réforme de la fiscalité locale ne devrait pas bénéficier d'un projet de loi dédié », *Revue du gestionnaire public*, 2019, n° 2, p. 3

● COLLET Martin, « la dette publique : questions de droit », *RFDA*, 2019, n° 2, p. 241 (dossier « La dette publique »)

● CONAN Matthieu, « Les finances locales, objet ou instrument de l'action publique locale », in Jean-Bernard AUBY et Olivier RENAUDIE, *Les nouveaux équilibres de l'action publique locale. Retour sur 10 ans de réforme territoriale*, Berger Levrault, (mai) 2019

● CORTOT-BOUCHER Emmanuelle, « Contentieux concernant l'évaluation de la valeur locative par comparaison » (concl. sur CE, 28 septembre 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 274

- CORTOT-BOUCHER Emmanuelle, « Evaluation de la provision pour charges liée à l'attribution de chèques cadeaux » (concl. sur CE, 1<sup>er</sup> octobre 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 273

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037454770&fastReqId=2025591944&fastPos=1>

- CORTOT-BOUCHER Emmanuelle, « Dispense de conclusions du rapporteur public : information préalable des parties dans un délai raisonnable » (concl. sur CE, 26 juillet 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 2560

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037253948&fastReqId=737160215&fastPos=1>

- Cour des comptes européenne : *ECA Journal*, n° 2/2019: *Fraud and Corruption/Ethics and Integrity*, 212 p. (mis en ligne le 24 mai) :

[https://www.eca.europa.eu/lists/ecadocuments/journal19\\_02/journal19\\_02.pdf](https://www.eca.europa.eu/lists/ecadocuments/journal19_02/journal19_02.pdf)

- CRÉPEY Edouard, « Imposition en tant que bénéficiaires non commerciaux des gains de jeux perçus par un joueur de poker et des revenus qu'il tire d'un contrat de partenariat avec le PMU » (concl. sur CE, 21 juin 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 281

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037092060&fastReqId=1203908141&fastPos=1>

- CRÉPEY Edouard, « Demande de justifications (LPF, art. L. 16) : droit à un délai complémentaire en cas de saisie de documents utiles à la réponse lors d'une visite domiciliaire » (concl. sur CE, 18 octobre 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 268

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037507139&fastReqId=2055654221&fastPos=1>

- DAMAREY Stéphanie, « Des évolutions du principe de séparation des ordonnateurs et des comptables et leurs répercussions sur le régime de responsabilité des gestionnaires publics », *dalloz-actu-etudiants.fr* (20 mai 2019) :

<https://actu.dalloz-etudiant.fr/le-billet/article/des-evolutions-du-principe-de-separation-des-ordonnateurs-et-des-comptables-et-leurs-repercussion/h/5d997a45338f12cab8a67f19e4443bc7.html>

- DAMBRE Benoît et FILLINGER Alexis, « La notion de « prix effectif d'acquisition » en cas d'opérations portant sur le capital », *Ingénierie patrimoniale*, 2019, n° 1, p. 30 (Dossier « Plus-values sur titres »)

- DAUMAS Vincent, « Plus-value de cession de titres par un dirigeant ne constituant pas une rémunération d'une activité d'intermédiation imposable dans la catégorie des bénéfices non commerciaux » (concl. sur CE, 2 mai 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 254

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000036864459&fastReqId=455908765&fastPos=1>



● DAUMAS Vincent, « Imputation des déficits industriels et commerciaux sur le revenu global : comment établir l'implication effective et personnelle dans la gestion d'une entreprise ? » (concl. sur CE, 26 septembre 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 253

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037437529&fastReqId=1298899978&fastPos=1>

● DAUMAS Vincent, « Majoration de quotient familial pour prise en charge d'une personne invalide (CGI, art. 196 A bis) : appréciation de la condition de vie sous le même toit en cas d'occupation partagée d'un immeuble » (concl. sur CE, 5 juillet 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 252

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037158695&fastReqId=1808089908&fastPos=1>

● DESBUQUOIS Jean-François (coord.), Dossier « L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) », *Actes pratiques et stratégie patrimoniale*, (avril-mai-juin) 2019, n° 2 (avec la participation de P. DEDIEU, F. FRULEUX, B. de LABARRE, L. LABE, X. LEBRUN, J.-Y. MERCIER et A. VATINEL)

● DIEMER Marie-Odile, « Tascom et maîtrise du temps contentieux par le juge administratif, Orthodoxie juridique ou opportunisme stratégique ? », *JCP éd. A*, 2019 (20 mai, n° 20), n° 2136

● DIDIER Philippe, GODECHOT-PATRIS Sara et STREIFF Vivien, « Chronique d'actualité Mode de détention du patrimoine », *Ingénierie patrimoniale*, 2019, n° 1, p. 109

● DI MALTA Pierre-Yves, « Interposition sociétaire et imputation déficitaire : du spectre de l'abus de droit pour fraude à la loi » (note sous CE, 8 février 2019 ; avec les concl. M.-G. MERLOZ), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 272

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038135374&fastReqId=1801139689&fastPos=1>

● DOUET Frédéric, Abus de droit pour motif « principalement fiscal » », *JCP éd. N*, 2019 (10 mai, n° 19), p. 44

● DYENS Samuel, « La Cour de discipline budgétaire et financière : une juridiction répressive à (re)découvrir », *AJCT*, 2019, n° 5, p. 236 (Dossier « Risque pénal dans les collectivités »)

● EISINGER Thomas, « Fiscalité comportementale et fiscalité affectée : vers un mariage de raison ? », *JCP, éd. A*, 2019, n° 21 (27 mai 2019), act. p. 2

● EISINGER Thomas, « Comment recruter le bon contrôleur de gestion ? », *Revue du gestionnaire public*, 2019, n° 2, p. 54

● FERNOUX Pierre, « Revisitons le passé à l'aune du but principalement fiscal », *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 279

● FERRARI Sébastien, chronique « Réponses ministérielles », *BJCL*, 2019, n° 3, p. 236 (avec entrée « Finances publiques locales », p. 239 : budget général et produit de la vente d'électricité à EDF ; FCTVA ; départements et subventions aux groupements de défense sanitaire)

● FOUQUET Olivier, Chronique « Régime fiscal des affaires » *RTDCom*, 2019, n° 1, p. 249

- ILJIC Anne, « Possibilité d'invoquer des éléments de fait nouveaux postérieurs à la décision statuant sur la réclamation du contribuable » (concl. sur CE, 28 décembre 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 269

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037882255&fastReqId=823848677&fastPos=1>

- ISSA Hamadou, « Le régime financier du Cameroun français (1916-1960) », *RAFIP*, n° 3-4, 2018, p. 171

- JAMBORT Sébastien, « De la dénonciation anonyme à la perquisition fiscale » (note sous Com. 13 juin 2018), *Revue des sociétés*, 2019, n° 5, p. 345

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000037098314&fastReqId=1271823602&fastPos=4>

- JANORAY Olivier, GRAJALES Alexis et DEMORTIERE Jean, « Départ à l'étranger et report d'imposition : le triangle des Bermudes », *Revue fiscale du patrimoine*, 2019, n° 5, étude 16, p. 18

- JANORAY Olivier et EKUE Pascale, « La résidence fiscale : une valse à quatre temps. Détour du côté d'un concept international source d'incertitude », *Ingénierie patrimoniale*, 2019, n° 1, p. 196

- KLOPFER Michel, « La gestion de la TVA par les collectivités locales », *Revue du gestionnaire public*, 2019, n° 2, p. 48

- KOUA Samuel Eric, « La prescription de la Cour des comptes comme institution supérieure de contrôle des finances publiques par le droit communautaire Cemac aux Etats-membres : le cas du Cameroun », *RAFIP*, n° 3-4, 2018, p. 43

- LAPORTE Emmanuel, « Prix d'acquisition (CGI, art. 150-0 D) : d'une définition extensive à une pratique restrictive ? A propos de l'affaire *Nuss* (CE, 7 février 2018, n° 399399, CAA Nancy, 20 novembre 2018, n° 18NC00352) », *Ingénierie patrimoniale*, 2019, n° 1, p. 19 ; article suivi des concl. J. KOHLER, p. 28 (Dossier « Plus-values sur titres »)

► Lien vers les arrêts :

CE :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000036586660&fastReqId=233728722&fastPos=1>

CAA :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037628494&fastReqId=911581219&fastPos=1>

- LARUE Marc et LARRIBAU Denis, « La contribution des chambres régionales et territoriales des comptes à la lutte contre les atteintes à la probité », *Revue du gestionnaire public*, 2019, n° 2, p. 44

- LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme, « Blanchiment de fraude fiscale et démarchage bancaire ou financier illicite : Retour sur la condamnation « record » d'UBS », *Banque & Droit*, n° 184, 2019, p. 89

- LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme, « Délit de favoritisme et collectivités territoriales : présentation et illustrations récentes », *AJCT*, 2019, n° 5, p. 229 (Dossier « Risque pénal dans les collectivités »)

● LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme, « Bilan de la jurisprudence judiciaire en matière « d'emprunts toxiques » », *Contrats - Marchés publ.*, 2019, n° 5, étude 7, p. 9

● LEMAIRE Olivier, « Abus de doctrine administrative : sanction sur le fondement de l'article L. 64 du LPF » (concl. sur CAA Paris, 20 décembre 2018), *Ingénierie patrimoniale*, 2019, n° 1, p. 59

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037841421&fastReqId=1901367441&fastPos=1>

● LOCATELLI Franck, « Déduction des pertes définitives transfrontalières : n'est-il pas temps de saisir la Cour de justice ? » (À propos du jugement du tribunal administratif de Montreuil du 17 janvier 2019, *Groupe Lucien Barrière*), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 261

● MARTUCCI Francesco, « La restructuration de la dette souveraine dans la zone euro : entre souveraineté et marché », *RFDA*, 2019, n° 2, p. 272 (dossier « La dette publique »)

● MAUBLANC Jean-Pierre, « BIC et BNC : immobilisation et amortissement des travaux d'aménagement utiles réalisés sur le local par le preneur » (obs. sous CE, 8 novembre 2017), *AJDI*, 2019, n° 5, p. 384

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000035990980&fastReqId=1276557401&fastPos=1>

● MBAN SIEL Luc Calvin, « Les contributions financières du Cameroun aux organisations internationales », *RAFIP*, n° 3-4, 2018, p. 139

● MENU Jean-Luc, « Principe de neutralité et sursis d'imposition : le concept d'apport réel pour les personnes physiques » (note sous CE, 7 mars 2019), *JCP éd. E*, 2019 (23 mai, n° 21), n° 1271 ; voir aussi *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 255, avec les concl. R. VICTOR

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000038212331&fastReqId=532690141&fastPos=1>

● MISPELON Paul, « Plus-values sur titres des particuliers : les effets protecteurs de la dualité des faits générateurs », *Ingénierie patrimoniale*, 2019, n° 1, p. 45 (Dossier « Plus-values sur titres »)

● NGOUNMEDJE Firmin Mirabo, « Loi de règlement et contrôle de l'exécution du budget : contribution à l'étude de la pertinence de la loi de règlement dans les Etats d'Afrique noire francophone », *RAFIP*, n° 3-4, 2018, p. 109

● NGUEMDOM Ruth Carelle, « Vers un développement par des outils d'intelligence juridique en Afrique », *RAFIP*, n° 3-4, 2018, p. 69

● NKOUAYEP Long Christ Papy, « Le droit à l'information du citoyen local en droit public financier camerounais », *RAFIP*, n° 3-4, 2018, p. 11

● OLIVIER Alexandre, « Evaluation de l'usufruit : là où la loi ne s'applique pas, il n'y a pas lieu de distinguer » (note sous Cass. comm, 26 septembre 2018), *Ingénierie patrimoniale*, 2019, n° 1, p. 27

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000037473955&fastReqId=1807569227&fastPos=1>

● PANDO Annabelle, « France-Luxembourg : feu vert pour la nouvelle convention fiscale », *LPA*, 2019, n° 94, p. 5

● PANDO Annabelle, « Les actifs numériques entrent dans le Code général des impôts », *LPA*, 2019, n° 90, p. 3

● PARTSCH Philippe-Emmanuel, « Règles sectorielles relatives aux SIEG postaux : une solide analyse économique-juridique est nécessaire pour contester les choix de l'Etat et une décision de non objection de la Commission européenne » (à propos TUE, 19 mars 2019, T-282/16 et T-283/16) : <http://www.eucaselaw.com/regles-sectorielles-relatives-aux-sieg-postaux-une-solide-analyse-economico-juridique-est-necessaire-pour-contester-les-choix-de-letat-et-une-decision-de-non-objection-de-la-commission-euro/>

► Lien vers l'arrêt :

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=211804&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=1544472>

● PENAUD Stéphane, « Prise illégale d'intérêts et collectivités territoriales : les effets pervers d'une sévérité jurisprudentielle accrue », *AJCT*, 2019, n° 5, p. 224 (Dossier « Risque pénal dans les collectivités »)

● PERROTIN Frédérique, « Droit de suite et aménagement contractuel », *LPA*, 2019, n° 100, p. 5

● PERROTIN Frédérique, « Réinventer le contrôle fiscal (volet I) », *LPA*, 2019, n° 99, p. 6

● PERROTIN Frédérique, « La situation des résidents d'un Etat tiers au regard des prélèvements sociaux sur les revenus du capital », *LPA*, 2019, n° 92, p. 4

● PERROTIN Frédérique, « Articuler abus de droit et acte anormal de gestion », *LPA*, 2019, n° 87, p. 3

● POIRIER Roland, « Management packages et cotisations sociales : la Cour de cassation lève un coin du voile » (note sous Cass. civ., 4 avril 2019), *Ingénierie patrimoniale*, 2019, n° 1, p. 102

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000038426906&fastReqId=187580393&fastPos=1>

● PORTAL Eric, « La stratégie financière des EPCI comme vecteur des nouveaux équilibres de leurs territoires », in Jean-Bernard AUBY et Olivier RENAUDIE, *Les nouveaux équilibres de l'action publique locale. Retour sur 10 ans de réforme territoriale*, Berger Levrault, (mai) 2019

● QUILICI Sandrine, Introduction au Dossier « Plus-values sur titres : actualités concernant l'assiette et le fait générateur », *Ingénierie patrimoniale*, 2019, n° 1, p. 7

● RACINE Pierre-François, « L'extension indéfinie du domaine de la lutte contre l'abus de droit », *Ingénierie patrimoniale*, 2019, n° 1, p. 55

● REGA Jean-Christophe et LECOMTE Olivier, « La fiscalité du *trust* en cas de décès du constituant », *Revue fiscale du patrimoine*, 2019, n° 5, étude 15, p. 14

● RHOMER Xavier, Plus-values sur titres : quels sont les frais déductibles du prix de cession ? », *Ingénierie patrimoniale*, 2019, n° 1, p. 42 (Dossier « Plus-values sur titres »)

- ROTIVEL Julia, « Détournement de fonds publics et collectivités territoriales : contours de l'infraction à l'aune de l'actualité », *AJCT*, 2019, n° 5, p. 233 (Dossier « Risque pénal dans les collectivités »)
- SALOMON Renaud, « Droit pénal fiscal », *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 262
- SAOUDI Messaoud, « La géographie de la politique en ville. Une géographie prioritaire eu régime financier et fiscal dérogatoire ? », *Pouvoirs locaux*, n° 113, 2019
- STAUFFERT Romain, « La gestion de la dette de l'Etat : une mission de service public ? », *RFDA*, 2019, n° 2, p. 260 (dossier « La dette publique »)
- TAILLEFAIT Antony, « Les ressources des collectivités locales en 2016-2018 : sélectivité et créativité », in Jean-Bernard AUBY et Olivier RENAUDIE, *Les nouveaux équilibres de l'action publique locale. Retour sur 10 ans de réforme territoriale*, Berger Levrault, (mai) 2019
- VABRES Régis et ZILBERSTEIN Béatrix (avec la participation de S. CHUPIN, S. COMPAROT, P. CREUSAT, S. DESPLANQUES, S. LEFEVRE et G. MENU-LEJEUNE), « Chronique d'actualité du patrimoine », *Ingénierie patrimoniale*, 2019, n° 1, p. 75
- VICTOR Romain, « Régularité de la procédure en cas d'envoi simultané au contribuable d'un avis d'ESFP et d'une mise en demeure de produire une déclaration de revenus catégoriels » (concl. sur CE, 24 octobre 2018), *Revue de droit fiscal*, 2019, comm. 285

► Lien vers l'arrêt :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000037525342&fastReqId=147178025&fastPos=1>

- WOLF Marc, « Redistribution par le bas : comment intégrer fiscalité et solidarité ? » (31 mai 2019): <https://blogs.alternatives-economiques.fr/wolf/2019/05/31/redistribution-par-le-bas-comment-integrer-fiscalite-et-solidarite>

*Poursuivant sur son "blog de politique fiscale" l'exploration d'un impôt progressif sur le revenu dépensé inspiré par les analyses de N. Kaldor et J. Meade, Marc Wolf consacre sa dernière chronique aux enjeux de redistribution par le bas. Il plaide pour une intégration du système socio-fiscal associant trois instruments : la réduction générale des cotisations patronales dite "Fillon", une ristourne dégressive de CSG sur les bas salaires et l'impôt négatif servant de "revenu de base" dont la combinaison avec la TVA lui paraît de nature à atteindre le modèle cible.*

\*\*\*

► **Rapports et référés récents de la Cour des comptes** (mis en ligne en mai 2019) :

- \* *Les systèmes d'information de la DGFIP et de la DGDDI* (rapport, mis en ligne le 28 mai) : [https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-05/20190528-rapport-investissements-informatiques-DGFIP-DGDDI\\_0.pdf](https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-05/20190528-rapport-investissements-informatiques-DGFIP-DGDDI_0.pdf)
- \* *Les sociétés d'économie mixte locales* (rapport, mis en ligne le 27 mai) : <https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-05/20190527-societes-d-economie-mixte-locales.pdf>
- \* *Certification des comptes 2018 du régime général de sécurité sociale* (mis en ligne le 23 mai) : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/certification-des-comptes-2018-du-regime-general-de-securite-sociale>



\* *Le transfert aux régions de la gestion des fonds européens structurels et d'investissement* (rapport, mis en ligne le 22 mai) :

<https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-05/20190522-fonds-europeens-structurels-et-d-investissement.pdf>

\* *Les soutiens publics nationaux aux exportations agricoles et agroalimentaires* (référé, mis en ligne le 20 mai) :

<https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-05/20190520-refere-S2019-0467-soutiens-publics-exportations-agricoles.pdf>

\* *Certification des comptes 2018 de l'Assemblée nationale* (mis en ligne le 17 mai) :

<https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-05/20190517-rapport-certification-AN.pdf>

\* *Certification des comptes 2018 du Sénat* (mis en ligne le 16 mai) :

<https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-05/20190516-rapport-certification-senat.pdf>

\* *Certification des comptes 2018 de l'Etat* (mis en ligne le 15 mai) :

<https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-05/20190515-certification-comptes-Etat-exercice-2018.pdf>

\* *Le budget de l'État en 2018* (rapport, mis en ligne le 15 mai) :

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-budget-de-letat-en-2018-resultats-et-gestion>

#### ► Publications de la Cour des comptes européenne (mises en ligne en mai 2019) :

\* *ECA Journal*, n° 2/2019: *Fraud and Corruption/Ethics and Integrity*, 212 p. (mis en ligne le 24 mai ; déjà signalé dans la rubrique Articles ci-dessus) :

[https://www.eca.europa.eu/lists/ecadocuments/journal19\\_02/journal19\\_02.pdf](https://www.eca.europa.eu/lists/ecadocuments/journal19_02/journal19_02.pdf)

\* Rapport spécial n° 06/2019: *La lutte contre la fraude au détriment des dépenses de cohésion de l'UE: les autorités de gestion doivent renforcer la détection, la réaction et la coordination* (mis en ligne le 16 mai) :

[https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR19\\_06/SR\\_FRAUD\\_COHESION\\_FR.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR19_06/SR_FRAUD_COHESION_FR.pdf)

\* Rapport d'activité, diffusé le 2 mai (déjà signalé dans le *Billet* n° 14 mais remis ici) :

[https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/AAR18/AAR18\\_FR.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/AAR18/AAR18_FR.pdf)

#### ► Rapports parlementaires (mis en ligne en mai 2019) :

##### *Assemblée nationale*

\* *Union européenne : accords de libre-échange avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande* :

- n° 1946 (mis en ligne le 26 mai) :

[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rapports/r1946/\(index\)/rapports](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rapports/r1946/(index)/rapports)

- n° 1935 (mis en ligne le 10 mai) :

[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rapports/r1935/\(index\)/rapports](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rapports/r1935/(index)/rapports)

\* *Culture : restauration de Notre-Dame de Paris et institution d'une souscription nationale* :

- n° 1918 (mis en ligne le 10 mai) :

[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rapports/r1918/\(index\)/rapports](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rapports/r1918/(index)/rapports)

- Tome 1 (mis en ligne le 6 mai) :

[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rapports/r1918-tI/\(index\)/rapports](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rapports/r1918-tI/(index)/rapports)

- Tome 2 (mis en ligne le 7 mai) :

[http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rapports/r1918-tII/\(index\)/rapports](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rapports/r1918-tII/(index)/rapports)

*Article 4* : Possibilité pour les collectivités territoriales de participer à la souscription

*Article 5* : Majoration exceptionnelle du taux de la réduction d'impôt sur le revenu au titre des dons des particuliers dans le cadre de la souscription nationale

*Article 5 bis (nouveau)* : Demande d'un rapport sur la part et le montant des dons et versements ayant donné lieu à réduction d'impôt

## **Sénat**

\* *Projet de loi pour la restauration et la conservation de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet*, n° 521 (mis en ligne le 23 mai) :

<http://www.senat.fr/rap/118-521/118-5211.pdf>

\* *Les comptes du Sénat de l'exercice 2018*, n° 513 (mis en ligne le 22 mai) :

<http://www.senat.fr/rap/r18-513/r18-5131.pdf>

\* *Projet de loi portant création d'une taxe sur les services numériques et modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés*, n° 496 (mis en ligne le 17 mai) :

<http://www.senat.fr/rap/118-496/118-4961.pdf>

\* *Le projet de programme de stabilité 2019-2022*, n° 468 (mis en ligne le 9 mai) :

<http://www.senat.fr/rap/r18-468/r18-4681.pdf>

## ► **Parlement européen** : (néant)

► Ouvrages et articles intéressant les finances publiques mis en ligne sur le site **Fondafip** au mois de mai 2019 :

\* Article introuvable de Pierre Lavigne, « Le contribuable comme usager de l'administration fiscale », *RFFP*, n° 15, 1986 (mis en ligne le 29 mai) :

<http://www.fondafip.org/mediatheque/article-introuvable-de-pierre-lavigne-le-contribuable-comme-usager-de-ladministration-fiscale-in-rffp-ndegree15-1986>

\* Article introuvable de Jean Bouinot, « Les villes Américaines face à la crise économique, leçons pour la France », *RFFP*, n°19, 1984 (mis en ligne le 22 mai) :

<http://www.fondafip.org/mediatheque/article-introuvable-de-jean-bouinot-les-villes-americaines-face-a-la-crise-economique-lecons-pour-la-france-in-rffp-ndegree19-1984>

\* Article introuvable de Pierre Lelong, « La Cour des Comptes des communautés et le contrôle externe des finances publiques européenne », *RFFP*, n° 4, 1983 (mis en ligne le 15 mai) :

<http://www.fondafip.org/mediatheque/article-introuvable-de-piere-lelong-la-cour-des-comptes-des-communautes-et-le-controle-externe-des-finances-publiques-europeenne-in-rffp-ndegree4-1983>

\* Article introuvable de Jean Clinquart, « Des tonlieux aux montants compensatoires monétaires l'histoire séculaire de l'administration des douanes », *RFFP*, n° 3, 1983 (mis en ligne le 9 mai) :

<http://www.fondafip.org/mediatheque/article-introuvable-de-j-clinquart-des-tonlieux-aux-montants-compensatoires-monetaires-lhistoire-seculaire-de-ladministration-des-douanes-in-rffp-ndegree3-1983>

► Ouvrages intéressant les finances publiques mis en ligne sur le site **Gallica** (ou via Gallica) au mois de mai 2019:

\* LE COZ Armand, *Droit romain : administration financière ; Droit français : principes de comptabilité publique*, thèse Aix, Bordeaux, Impr. de Vve Cadoret, 1885, 192 p. (mis en ligne le 8 mai) : [https://odyssee.univ-amu.fr/files/original/1/449/RES-AIX-T-143\\_Le-Coz\\_Administration-financiere.pdf](https://odyssee.univ-amu.fr/files/original/1/449/RES-AIX-T-143_Le-Coz_Administration-financiere.pdf)

► Divers :

**OCDE :**

\* *Rapport du Secrétaire général aux ministres 2019*, (mai) 2019, 137 p.

*En 2018, l'OCDE s'est employée avec plus de détermination et d'ardeur que jamais à promouvoir « des politiques meilleures pour une vie meilleure ». Nous continuerons de défendre les valeurs communes qui définissent notre Organisation: ouverture mondiale, coopération internationale, intégration économique, respect mutuel et tolérance culturelle. Nous poursuivrons notre action en faveur d'un modèle de croissance plus inclusif et plus durable qui réponde aux besoins des citoyens. » Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE. L'OCDE recherche des solutions fondées sur des données probantes pour faire face à tout un ensemble de défis sociaux, économiques et environnementaux. Le rapport annuel du Secrétaire général de l'OCDE aux Ministres couvre les activités de l'OCDE en 2018 et quelques événements marquants de l'année 2019. Il présente les travaux de l'OCDE sur l'économie, l'emploi, l'éducation, l'environnement et bien d'autres domaines dans le contexte d'un monde en évolution rapide. Les activités du Secrétaire général et de son Cabinet, ainsi que celles des directions, des agences, des entités spéciales et des comités consultatifs de l'OCDE y sont également décrites. Forte de près de 60 ans d'expérience et de réflexion, l'OCDE constitue au niveau mondial l'une des sources les plus importantes et les plus fiables de recherche et de données statistiques comparables. C'est aussi un forum et un pôle de connaissances sans équivalent pour l'échange d'expériences, le partage de bonnes pratiques et la formulation de conseils sur les politiques publiques et l'élaboration de normes mondiales. [présentation par l'OCDE]*

Lien vers l'ouvrage :

<https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/a7f93940-fr.pdf?expires=1559418841&id=id&accname=guest&checksum=B0119E1DA3737773B5F29570FC15C325>

\* *Perspectives économiques de l'OCDE, volume 2019, numéro 1, version préliminaire*, (mai) 2019, 359 p.

*Les Perspectives économiques de l'OCDE, publication semestrielle, présentent une analyse des grandes tendances économiques qui marqueront les deux années à venir. Les Perspectives économiques proposent un ensemble cohérent de projections concernant la production, l'emploi, les prix et balances des opérations courantes et budgétaires. Tous les pays membres de l'OCDE sont examinés ainsi que certains pays non membres. Cette édition comporte une évaluation générale, un chapitre spécial sur les effets de la numérisation sur la productivité et un chapitre résumant les tendances économiques et fournissant des projections par pays. [présentation par l'OCDE]*

\* *L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale*, (mai) 2019, 350 p.

*Ce rapport propose des données inédites sur la mobilité sociale, alors que les inégalités de revenu et des chances se creusent dans les pays de l'OCDE et dans certaines économies émergentes. Il couvre les aspects ayant trait à la fois à la mobilité sociale entre les parents et leurs enfants et à la mobilité individuelle sur l'échelle des revenus tout au long de la vie, ainsi que leurs déterminants. Le rapport montre que la mobilité sociale d'une génération à l'autre est limitée au regard des différentes dimensions que sont les revenus, l'éducation, l'emploi et la santé, le constat étant identique s'agissant de la mobilité individuelle sur l'échelle des revenus au cours de l'existence. On observe notamment une absence de mobilité au bas et au sommet de l'échelle sociale – avec des phénomènes de « planchers adhérents » limitant les possibilités d'ascension sociale et de « plafonds adhérents » associés à une monopolisation des opportunités au sommet de l'échelle. L'absence de mobilité sociale a des répercussions aussi bien économiques que politiques, sans compter les effets qu'elle engendre à l'échelle de la société. Le rapport montre que les pouvoirs publics peuvent agir pour améliorer la mobilité dans nos sociétés et pour protéger les ménages des effets négatifs provoqués par les chocs enregistrés au niveau des revenus. Il examine les options et les mesures à la disposition des responsables de l'action publique afin d'améliorer la mobilité sociale entre les générations et au sein de ces dernières. [présentation par l'OCDE]*

\* *Guide de l'OCDE sur l'évaluation des coûts de mise en conformité avec la réglementation*, (mai) 2019, 82 p.

*Ce guide fournit des conseils pratiques, techniques et faciles d'utilisation concernant la mesure et la réduction des coûts de conformité de la réglementation dans les pays de l'OCDE. Ce guide recouvre tous les aspects clés de l'évaluation des coûts de conformité, en incluant des conseils étape par étape afin de réaliser des analyses détaillées. Les gouvernements des pays membres de l'OCDE seront en mesure d'utiliser ce guide comme base pour le développement d'orientations spécifiques aux pays, façonnant et adaptant les contenus pour soutenir au mieux leurs exigences individuelles en matière de politiques publiques. Ce guide a été publié dans le cadre des travaux de l'OCDE en matière de politique de la réglementation. [présentation par l'OCDE] :*

Lien vers l'ouvrage :

<https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/78c48996-fr.pdf?expires=1559418339&id=id&accname=guest&checksum=AD3FC7BECB20834C7A473BA6C8D05390>

*FMI* : (néant ; pour les dernières publications d'intérêt en finances publiques, voir Billet n° 14)

**Banque de France** :

*Bulletin de la Banque de France*, mai-juin 2019, n° 223 :

<https://publications.banque-france.fr/un-nouvel-indice-banque-de-france-des-conditions-financieres-pour-la-zone-euro>

**AFT** :

*Bulletin Mensuel*, n° 348 :

[https://www.aft.gouv.fr/files/medias-aft/7\\_Publications/7.2\\_BM/BM\\_2019/348\\_Bulletin%20mensuel%20mai%202019.pdf](https://www.aft.gouv.fr/files/medias-aft/7_Publications/7.2_BM/BM_2019/348_Bulletin%20mensuel%20mai%202019.pdf)

## Année 2019

**Bulletin d'adhésion à la SFFP à retourner à l'adresse suivante :  
(ou alors adhésion en ligne comme indiqué en 1<sup>ère</sup> page de ce *Billet*)**

Société Française de Finances Publiques (SFFP)  
Université Savoie Mont Blanc  
Faculté de droit  
Boîte Postale 1104  
73011 CHAMBERY CEDEX

accompagné d'un chèque (bancaire/postal) à l'ordre de la SFFP de :

- 30 euros**, pour une adhésion au tarif plein
- 15 euros**, pour une adhésion « Doctorant » (justification : photocopie de la carte étudiant)
- 7 euros**, pour une adhésion « Etudiant en Master » (justification : photocopie de la carte étudiant)

► **J'accepte/Je refuse** que mes prénom, nom, fonctions soit mentionnés dans un annuaire qui sera diffusé aux membres (cet annuaire ne comportera aucune coordonnée personnelle ou professionnelle).

► **J'accepte/Je refuse** que la SFFP communique mon email lorsque celui-ci lui sera demandé par un membre (exclusivement) de la SFFP.

Date et signature

Indiquez vos coordonnées :

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse personnelle :**

**Téléphone :**

**Email :**

**Fonctions :**

**Établissement** (*université, administration, entreprise*) :

---

Les **institutions, entités et personnes morales** peuvent adhérer pour **250 euros** ; une facture sera établie en renvoyant ce bulletin d'adhésion à la SFFP.

Je souhaite recevoir une facture de **250 euros** pour l'adhésion 2019 à la SFFP.

**Institution/Entité/Personne morale :**

**Adresse :**

**Personne contact :**

**Email :**

Date et signature



**Publication de la SFFP**

Pour tout contact : [sffpmail@gmail.com](mailto:sffpmail@gmail.com)



@SFFP2017

***Le Billet bibliographique* est un supplément mensuel de *La Lettre* de la SFFP**

**ISSN : 2608-5690**